



Le 25 juillet 2020

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 JUILLET 2020

1

PRÉSENTS : Tous les membres en exercice sauf :

- Marie-Noëlle DISDIER qui donne procuration à Carole ROBERT
- Florent LONGIS
- François ROTH

SECRÉTAIRE : Sandra BONNET

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

⇒ A l'unanimité

II – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 4 juillet et le 23 juillet 2020.

III – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

- Délibération approuvant le budget primitif 2020 du CCAS.
Votée à l'unanimité sauf :
Abstention : Alice PRUD'HOMME
Au motif que : « Il aurait été important d'allouer une somme plus importante au CCAS même s'il n'est pas encore en fonction. Cela aurait marqué une volonté politique plus forte et engagée pour le volet social. »
- Délibération approuvant le budget primitif 2020 du camping.
Votée à l'unanimité
- Délibération approuvant le budget primitif 2020 du service des eaux.
Votée à l'unanimité

- Délibération approuvant le budget primitif 2020 de la commune.
2 votes contre :
Carole ROBERT et Marie-Noëlle DISDIER
Au motif que : « Nous votons contre le budget de fonctionnement car nous discutons que très peu de ce budget et nous avons demandé à trois reprises le détail de ce budget en vain. »
17 votes pour, dont *Éric RIPPERT et Alice PRUD'HOMME* exprimant la remarque suivante : « L'ensemble du budget nous paraît cohérent, et la plupart des investissements étant déjà engagés, nous votons pour. Mais nous regrettons que l'étude de programmation urbaine ait été lancée pendant le confinement et mise au budget d'investissement, n'étant pas une priorité au vue de la situation sanitaire, économique et sociale. Cette étude aurait pu être reportée et cette somme d'argent gardée pour avoir une marge de manœuvre sur le budget. »

Patrick VIGNE précise que cette étude est engagée budgétairement depuis la décision modificative budgétaire de septembre 2019 avec l'approbation de Madame PRUD'HOMME.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à mandater en 2020 les appels à cotisation transmis par les organismes auxquels la commune adhère.
Votée à l'unanimité
- Délibération autorisant Monsieur le maire à verser les subventions 2020 aux associations locales.
Votée à l'unanimité sauf :
Abstentions : *Carole ROBERT et Marie-Noëlle DISDIER*
Au motif que : « Nous avons voté contre le budget de fonctionnement donc, dans un souci de cohérence et dans le but de ne pas pénaliser les associations, nous préférons nous abstenir. »
- Délibération autorisant Monsieur le maire à souscrire une ligne de trésorerie pour pallier le retard de versement des subventions dues à la commune.
Votée à l'unanimité
- Délibération validant la mise en conformité des conditions d'attribution du régime indemnitaire des agents communaux des filières culturelle et technique.
Votée à l'unanimité sauf :
Pascal MARFOURE se retire du vote
- Désignation de représentants communaux dans le cadre du renouvellement des commissions communales des impôts directs (CCID).
Votée à l'unanimité
- Motion relative à la circulation du train de nuit Paris-Briançon via Cavailon-Pertuis pendant les travaux prévus en 2021.
Votée à l'unanimité